

## Certiphyto

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



# Certificat individuel pour l'utilisation professionnelle de produits phytopharmaceutiques

## QU'EST-CE QUE LE CERTIPHYTO ?

Le Certiphyto est une certification obligatoire pour les professionnels qui utilisent, vendent ou conseillent l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Il vise, à titre professionnel, à garantir une utilisation responsable et sécurisée de ces produits, tout en limitant leur impact sur l'environnement et la santé.

Ce certificat est obligatoire pour l'achat de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Ce dernier est également requis pour l'agrément des entreprises de prestation de services, de conseil et de vente de ces produits.

## LES DIFFÉRENTS CERTIPHYTO

- Opérateur (OPE),
- Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA),
- Décideur en entreprise soumise à agrément (DESA),
- Conseil (CSPP),
- Distributeur (MVPP).

## PUBLIC CONCERNÉ

Tous utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires, dont :

- Salariés réalisant des applications,
- Exploitants agricoles,
- Responsables d'application (collectivité, exploitation, gestionnaires d'espaces verts, etc.),
- Responsables d'entreprises de prestation de services en travaux agricoles ou d'entretien des espaces verts nécessitant un agrément,
- Conseillers en protection des cultures,
- Vendeurs de produits phytosanitaires.

## PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement du Certiphyto.

## OBTENTION OU RENOUELEMENT

Le CFPPA - UFA de Thiérache vous propose les formations préparatoires à l'obtention ou au renouvellement de votre certiphyto.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Entretien téléphonique préalable pour définir le certificat correspondant à votre activité professionnelle et à vos responsabilités.

## DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du Certiphyto est de 5 ans.

## FINANCEMENT ET PRISE EN CHARGE

Financement : individuel, entreprise, OPCO, CPF.

Prise en charge possible par les Opérateurs de Compétences : OCAPAT, VIVEA, CPF.

## INTERVENANTS

Formateurs techniques du CFPPA habilités par la DRAAF.

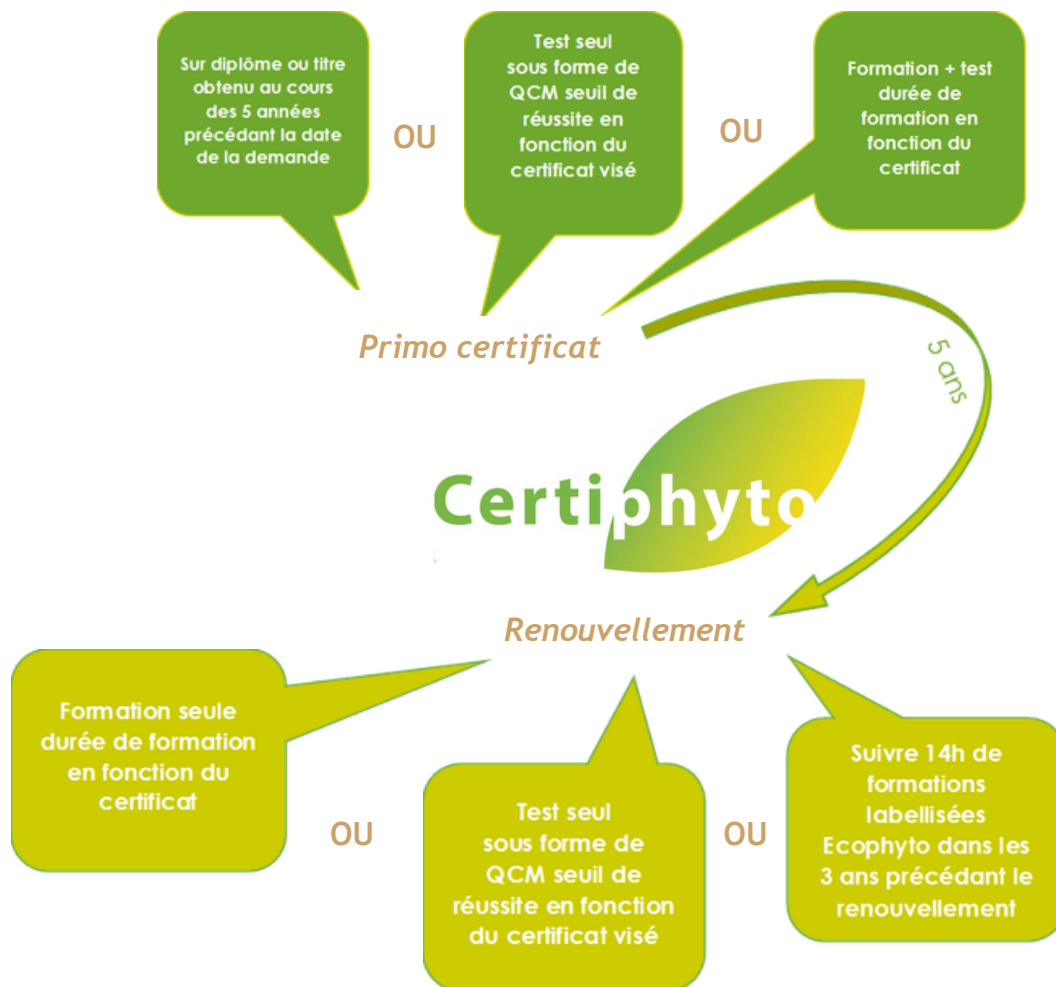
## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Chargée de Développement  
03.23.91.31.50  
06.22.29.72.32

cfppa.la-thierache@educagri.fr  
CFPPA - UFA DE THIÉRACHE  
Rue Porte des Champs - 02140 Vervins

Site web : [lycee-thierache@educagri.fr](mailto:lycee-thierache@educagri.fr)

## Modalité d'obtention ou de renouvellement du Certiphyto



Type de Certiphyto	Primo				Renouvellement			
	Formation + QCM	QCM			Formation	QCM		
		Nb de questions	Durée de test	Seuil de réussite		Nb de questions	Durée de test	Seuil de réussite
OPE	2 jours	20	1h30	12/20	1 jour	20	1h30	12/20
DENSA	2 jours	30	1h30	15/30	1 jour	30	1h30	15/30
DESA	2 jours	30	1h30	20/30	1 jour	30	1h30	20/30
MVPP	3 jours	30	1h30	20/30	1 jour	30	1h30	20/30
CSPP	4 jours	30	1h30	25/30	2 jours	30	1h30	25/30

### LIEU DE FORMATION

Au sein du lycée agricole situé à Fontaine-lès-Vervins,

Dans votre entreprise (sur demande).

### TARIFS

Formation sur site : 20 €/h par stagiaire,

Formation inter-entreprises : Forfait + frais de déplacement (sur devis),

Test QCM seul : 110 €.

### INFORMATIONS PRATIQUES

Parking gratuit sur place.

Restauration disponible sur place.